

06 déc 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 décembre 2002](#)

Programme 2002 des prêts d'Etat à Etat

Sur proposition de MM. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders, Ministre des Finances et de Mme Annemie Neyts, Ministre adjointe au Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a examiné la proposition de Finexpo relative à la cinquième partie du programme 2002 pour les prêts d'Etat.

Sur proposition de MM. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders, Ministre des Finances et de Mme Annemie Neyts, Ministre adjointe au Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a examiné la proposition de Finexpo relative à la cinquième partie du programme 2002 pour les prêts d'Etat.

Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi d'un prêt d'Etat d'un montant de 2.154.690,5 euros pour le financement de la cinquième et dernière tranche d'un projet de télécommunication en faveur de la Tanzanie. Pour rappel, le système des prêts d'Etat a été créé en 1964 et autorise le Ministre des Finances et le Ministre qui a le Commerce extérieur dans ses attributions à octroyer conjointement une aide financière à des conditions très avantageuses aux pays en développement pour qu'ils puissent acquérir des biens et services nécessaires à leur développement économique et social. Les prêts d'Etat sont un instrument supplémentaire de l'aide internationale belge. Les prêts sont remboursables en 20 tranches annuelles égales, après une période de grâce de 10 ans, et l'intérêt sur le prêt pour la Tanzanie ne porte pas d'intérêt.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe